

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 338-2022 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Christine Roussy, directrice générale & greffière-trésorière, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « Règlement numéro 338-2022 - Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC du Rocher-Percé » a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Rocher-Percé tenue le 16 mars 2022, et ce, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

En résumé, ledit projet de règlement énonce les principales valeurs de la MRC en matière d'éthique, instaure des règles qui doivent guider la conduite des employés, assure un mécanisme de prévention et établit des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Ce règlement sera soumis pour adoption à la séance ordinaire du conseil de la MRC qui aura lieu le 13 avril 2022, à 19 h, à la salle du conseil de la MRC située au 129, boulevard René-Lévesque Ouest, à Chandler.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la MRC aux heures normales d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Le projet de règlement peut également être consulté sur le site internet de la MRC dans la section « Codes d'éthique » de l'onglet « Documentation » à l'adresse suivante : www.mrcrocherperce.qc.ca

Donné à Chandler, ce 23^e jour du mois de mars de l'an 2022 (23-03-2022)



Christine Roussy
Directrice générale & greffière-trésorière